



EN BREF :

- **Pyrale du maïs - race univoltine** : stratégie d'intervention pour toutes les régions.
- **Pyrale du maïs - race bivoltine (deuxième génération)** : les dates prévues de traitement demeurent les mêmes pour les régions de la Montérégie, de Laval, de Lanaudière et des Basses-Laurentides.
- **Légionnaire d'automne** : soyez vigilant.
- **Pucerons** : la présence de pucerons a été signalée dans certaines régions.
- **Rouille du maïs** : visitez vos champs de maïs sucré tardif.

PYRALE DU MAÏS - RACE UNIVOLTINE

État de la situation

Papillons

Les papillons sont encore actifs dans la plupart des régions du Québec.

Ponte et larves

Selon les données du dépistage effectué dans les régions de la Montérégie, de la Mauricie et de la Chaudière-Appalaches, il y a très peu de masses d'œufs et de larves dans les champs.

Stratégie d'intervention

- ***Pour les régions de la Montérégie, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides***

Les premiers traitements prévus contre la 2^e génération de la race bivoltine contrôleront les dernières larves encore actives de la race univoltine.

- ***Pour les régions de la Mauricie, de l'Outaouais, du Centre-du-Québec et de l'Estrie***

Les champs qui seront récoltés **avant le 9 août** devraient avoir reçu au moins un traitement, ou un dernier traitement, aux environs du 26 juillet et être ainsi suffisamment protégés. Les dernières larves de la race univoltine n'auront pas le temps d'occasionner de dommages aux épis.

Pour les champs qui seront récoltés **après le 9 août**, il est fortement recommandé de vérifier la présence de larves de pyrale dès maintenant et d'intervenir en conséquence contre les dernières larves de la race univoltine tout en respectant les délais d'application avant la récolte.

- ***Pour les régions de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et du Témiscamingue***

Continuez de protéger vos champs selon la stratégie que vous avez adoptée. Soyez vigilant et visitez vos champs pour dépister la présence de la pyrale.

Les stratégies de traitement de la race univoltine demeurent les mêmes. Consultez les avertissements :

- **No 06** du 8 juillet 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06mai09.pdf>) pour les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.
- **No 07** du 22 juillet 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a07mai09.pdf>) pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- **No 08** du 30 juillet 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08mai09.pdf>) pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et du Témiscamingue.

PYRALE DU MAÏS - DEUXIÈME GÉNÉRATION DE LA RACE BIVOLTINE

État de la situation

Papillons

Les captures de papillons se sont poursuivies dans les régions de la Montérégie, des Basses-Laurentides, de Lanaudière et de Laval.

Dans les régions de la Mauricie, du Centre-du-Québec et de l'Estrie, le développement de la deuxième génération n'est pas aussi avancé et les papillons devraient probablement prendre leur envol la semaine prochaine.

Stratégie d'intervention

La stratégie et les dates de traitement contre la pyrale de la 2^e génération de la race bivoltine demeurent les mêmes que celles énoncées la semaine dernière. Consultez l'avertissement **No 08** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08mai09.pdf>) du 30 juillet 2009 pour plus de détails.

LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE

État de la situation

Au cours des 3 dernières semaines, il y a eu des captures de papillons de la légionnaire d'automne à des niveaux faibles dans les régions de la Montérégie, du Centre-du-Québec, de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches, de Lanaudière, des Laurentides, de l'Estrie et de la Mauricie.



Stratégie d'intervention et mesures proposées

La légionnaire d'automne nous parvient du sud des États-Unis et il est impossible de déterminer où les papillons se déposeront. Il est donc recommandé de dépister régulièrement vos champs de maïs sucré tardif et de vérifier la présence de dommages sur le feuillage. Il est important d'intervenir à ce moment, puisque la légionnaire d'automne est encore sur le feuillage et vulnérable aux insecticides. Plus tard, les jeunes larves se retrouvent dans les épis, où elles se nourrissent des grains en formation et où elles sont difficiles, voire impossibles, à contrôler.

Champs traités contre la pyrale du maïs

Il est recommandé d'utiliser un **insecticide homologué à la fois contre la légionnaire d'automne et contre la pyrale du maïs** : SEVIN XLR PLUS, MATADOR 120EC, SILENCER 120EC et POUNCE. Les traitements effectués contre la pyrale du maïs devraient ainsi contribuer à contrôler la légionnaire d'automne.

Champs sans intervention contre la pyrale du maïs

On ne peut connaître avec certitude la présence de la légionnaire d'automne qu'à l'aide de pièges ou encore en **dépistant les dommages dans les champs** alors que les chenilles sont encore présentes sur le feuillage.

Tous les insecticides homologués contre la légionnaire d'automne (SEVIN XLR PLUS, MATADOR 120EC, SILENCER 120EC et POUNCE) détruiront du même coup la pyrale du maïs.

PUCERONS

État de la situation

Des pucerons ont été observés dans certaines régions. Le niveau d'infestation est cependant trop faible actuellement pour justifier une intervention. Ces insectes peuvent toutefois devenir très nombreux et nuisibles dans les champs de maïs sucré tardif. **Soyez vigilant.**

ROUILLE

État de la situation

Plusieurs observateurs ont rapporté la présence de rouille dans des champs de maïs sucré.

Stratégie d'intervention et mesure proposée

Visitez immédiatement vos champs de maïs sucré tardif pour dépister la présence de rouille sur les feuilles. Pour plus d'information, veuillez consulter l'avertissement **No 08** du 30 juillet 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08mai09.pdf>).



Mise en garde

Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte sont particulièrement importants. Si vous ne respectez pas ces règles, vous ne respectez pas la loi et il y a de forts risques que les quantités de résidus de pesticides présents dépasseront les normes prescrites.

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Pierrot Ferland, agronome, avertisseur – Maïs sucré

Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ

5195, boulevard des Forges, bureau 102, Trois-Rivières(Québec) G8Y 4Z3

Téléphone : 819 371-6761, poste 4612 – Télécopieur : 819 371-6976

Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Isabelle Beaulieu, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 09– maïs sucré – 6 août 2009

